ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Dimanche 2 juin 1901 (14 Prairial An 109 de la République) 153e jour de l'année, 75e jour du printemps, 16e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 03 ; coucher à 7 h. 53.
Lever de la lune à 8 h. 03 soir ; coucher à 4 h. 04 matin.
Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de deux minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 1er juin :
Baromètre à 2 heures du soir : 758 m/m. variable.
Thermomètre à 6 heures du matin : 14° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 27° au-dessus.
Etat du ciel : Nuageux.
Direction et force du vent : Ouest, faible.
Pluie tombée depuis 24 heures : 0 m/m.
Temps probable : Beau.

Le temps qu'il fera en juin

PRONOSTICS METEOROLOGIQUES

Des pronostics sont des pronostics, et il ne faut pas leur demander d'être des certitudes. Faisant la part de cette *æqua potestas*, il est juste de reconnaître qu'il y avait du bon dans les pronostics du pronostiqueur Jules Capré pour mai 1901. Ainsi il nous annonçait des orages et de la chaleur depuis le 25 mai jusqu'à la fin du mois : on en a bien désagréablement constaté la réalité.

Voici ce que M. Jules Capré annonce au *Temps* pour le mois de juin, sous les réserves ordinaires :

Nous commençons jusqu'au 3 par de hautes pressions et de la chaleur.

Du 3 au 8, jours orageux avec dépressions sur les Iles-Britanniques, la mer du Nord et le Danemark. Vent d'ouest et de nord-ouest en France.

Les 5, 7, 8 et 9, dépressions sur l'Italie, l'Adriatique et l'Autriche ; hautes pressions sur l'ouest européen.

Du 10 au 15, mauvaise période. Dépressions sur les Iles-Britanniques, la mer du Nord et la Scandinavie ; vent du sud-ouest sur l'Europe occidentale ; temps pluvieux et couvert en France, Hollande et Allemagne.

Du 13 au 15, les dépressions s'accentuent et le 16, s'il veut mériter son pronostic, sera un jour critique avec tempête du sud-ouest en Europe occidentale.

Du 16 au 22, des dépressions se succèdent avec vent du sud-ouest sur l'Angleterre, la Manche, la Hollande et l'Allemagne occidentale.

Le 21 une forte dépression monte vers la Manche le vent est de nord-ouest sur le golfe de Gascogne d'ouest à sud-ouest sur la France centrale et le bassin du Rhin.

Le 22, la tempête est sur la Baltique la Hollande et l'Allemagne occidentale : c'est une tempête d'ouest-nord-ouest.

Du 23 au 30 juin, hautes pressions sur l'ouest européen ; temps clair, beau et chaud les 23, 24, 25 et 26 juin.

Le 28, au matin, dépression assez accentuée au sud-ouest de l'Irlande ; cette dépression passe, le 29, sur la mer du Nord et la Norvège, en provoquant, les 28, 29 et 30, de forts vents du sud-ouest sur l'Angleterre, la Manche, la Hollande et l'Allemagne. A ces dates, hautes pressions au sud sur la Méditerranée, les Alpes et l'Italie avec temps clair.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure,

LES FAISEUSES D'ANGES

Une troisième arrestation a été opérée hier, par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, pour l'affaire d'avortement dont nous avons parlé hier.

La troisième inculpée se nomme Julie Dekeyser, née Durier, 33 ans, demeurant rue d'Alger, numéro 130.

Les trois femmes ont été conduites à Lille, hier après-midi, et écrouées à la disposition du parquet.

Violent orage

Un violent orage s'est abattu, hier après-midi, vers quatre heures, sur notre ville, la pluie a tombé avec violence, tandis que les éclairs et le tonnerre faisaient rage.

La foudre est tombée rue Mulin, 12, sur la toiture de la maison Dégremont. Elle a renversé la cheminée et détérioré la toiture, puisqu'elle a pénétré dans le grenier où se trouvait Mme Dégremont ; cette dame n'a reçu aucune blessure.

Les dégâts s'élèvent à 100 francs environ.

CHOS DU FESTIVAL. — Voici comment ont été attribués les prix d'éloignement :

1er prix, Fanfare libérale de Ham-sur-Heure, président : M. F. Boulanger.

2e prix, Orphéon « L'Echo des Prolétaires », Louvain, président M. F. Plas.

3e prix, Fanfare « de Onafhankelyke », Borgerhout, président M. L. Peeters.

La distance, à vol d'oiseau, a été mesurée par M. N. Lefebvre, professeur à l'Institut Turgot.

VENTE DE VIANDE STERILISEE. — La viande provenant d'une vache atteinte de tuberculose a été stérilisée hier samedi à l'abattoir.

La vente au détail aura lieu dans cet établissement aujourd'hui dimanche, jusque midi, et demain lundi.

Viande à 0.60 centimes le kilo.
Jus de viande à 0,25 centimes le litre.

MORT DU BLESSE D'ANNAPPES. — L'identité de l'homme trouvé dans un fossé d'Annappes et décédé à l'hôpital de Roubaix vendredi à sept heures du soir, a été établie ; c'est un nommé Auguste Labiu, né le 5 octobre 1850 à Frèsnes (Belgique), époux de Philomène Picavet, sans profession, ni domicile fixe.

SUITE MORTELLE D'UN ACCIDENT. — Mme veuve Vaillant, née Sophie Foucart, âgée de 70 ans, qui a été tamponnée par un char électrique mardi dernier, est morte le après-midi, vers trois heures, à l'Hôtel-Dieu, sans avoir repris connaissance.

VOLEUR DE CHARBON. — Le nommé Hauvariet Victor-Edouard, âgé de 24 ans, batelier, né à Antoing (Belgique), demeurant rue de Brigode, 3, à Lille, a été arrêté dans la nuit de vendredi à samedi, à onze heures et demie, quai de Gravelines, par les agents Averbeke et Delcourt, pour vol de 600 kilos de charbon au préjudice de Mr Jonville, négociant en charbons à Roubaix.

DISPARITION. — Le nommé Houseau Arthur, né le 10 avril 1856, à Chargey, Haute-Saône, demeurant à Roubaix, rue Turgot, 81, n'a pas reparu à son domicile depuis le 20 mai, voici son signalement : taille 1 m. 70, cheveux noirs et frisés, pantalon et veston de velours, bourgeron, casquette de cheviote noire, bottines à lacets.

Housseau est atteint de congestion cérébrale depuis 5 semaines.

CRÉDIT LYONNAIS

17, rue de la Gare, à Roubaix
4, 6 et 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing

TITRES EN DEPOT

Le Crédit Lyonnais possède à Roubaix une installation pour la garde des titres et objets précieux de ses clients.

Cette installation que l'on peut visiter chaque jour comprend des coffres-forts incombustibles, logés dans une serre, à l'abri du vol et de l'incendie et offrant toutes les conditions requises de sécurité.

Chaque déposant reçoit un récépissé lui donnant la description exacte de ses titres et leurs numéros. Les titres sont constamment à sa disposition, il peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir à l'avance.

A chaque échéance, le Crédit Lyonnais détache d'office les coupons des titres qui lui sont déposés et en porte le montant au crédit du déposant, dans un compte productif d'intérêt.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Le Crédit Lyonnais met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts avec combinaisons, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc.

Une clef, dont il n'existe pas de double, est délivrée à chaque locataire, qui, seul, peut ouvrir le compartiment qui lui est réservé.

Une installation spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., contenant de l'argenterie, des objets précieux, etc.

SYNDICAT DES EMBALLEURS, CAMIONNEURS. — Dimanche 2 juin à 5 heures et demie précises, Grande réunion générale du Syndical des emballeurs, camionneurs et manutentionneurs de Roubaix et environ, au siège social, rue Nain, 52.

Ordre du jour : Renouvellement de la commission ; Rapport du trésorier.

La Commission compte sur le dévouement habituel des syndiqués pour cette assemblée qui sera certainement la plus sérieuse de l'année.

Théâtres, Fêtes et Concerts

CONCERT PUBLIC. — Voici le programme du Concert public qui sera donné le dimanche 2 juin de 2 à 5 heures du soir, au Parc de Barbieux, par la Concordia-Harmonie :

Première partie. — 1. Allegro militaire, XXX.— 2. Si j'étais Roi, (ouverture), Adam. — 3. La Bavarde, polka pour piston, (soliste M. G. Bauwens. — 4. Marche triomphale du Centenaire, L. Montagne.

Deuxième partie. — 5. Aïda, hymme, marche et danse, Verdi. — 6. Fantaisie sur les grands opéras, arrangée par F. Leroux. — 7. Marche et ballet d'Hamlet, A. Thomas.

LE ROI DES CAFES

Le plus *hygiénique*, le plus *économique*, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, RUE DE L'EPEULE, et 206, RUE DES ARTS, ROUBAIX.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix, du 1er juin 1901

Naissances. — Victor Vilain, rue Meissonnier, c. Baudart, 13. — Maurice Ghevaert, rue du Fort, 22. — Edouard Mecrisonne, rue de la Balance, c. Degrave, 1. — Olga Depleux, rue Blanchemaille. — Marius Descroix, rue Blanchemaille. — Jean Esteis, rue Blanchemaille. — Henri Seynaeve, rue Blanchemaille. — Jules Dendooven, rue de Tournai, cour Devogel, 25. — Maria Clayes, rue de Tourcoing, 108.

Décès. Gabrielle Lefebvre, 22 ans, rue d'Alger cour Debaine, 2. — Alphonse Baert, 49 ans, rue de Wattrelos, 22. — Auguste Lobin, 50 ans, rue Blanchemaille. — Albertine Liévin, 4 mois, rue Blanchemaille. — Marie Brochart, 14 mois, rue la Guinguette, 92. — Iotilde Pollet, 71 ans, rue de l'Hospice.

TOURCOING

Conseil Municipal

Séance du 31 mai

Après la nomination des commissions, notre ami Delphin Dumortier prend la parole et reproche que l'on ait fait des éliminations parmi les socialistes.

Quivron s'associe aux reproches de Delphin Dumortier, ce qui déchaîne des protestations de la part d'ela majorité.

Société d'instruction militaire « La Tourquennoise ». — Cette société avait adressé à M. le maire une demande de subside pour l'acquisition de 60 blouses de treillis.

Dans sa séance du 17 mai, le Conseil municipal sur la proposition de M. Dron, avait renvoyé cette demande à l'examen de ses commissions militaire et des finances, qui en ont reconnu le bien-fondé et proposent d'allouer la somme de 210 francs à la société d'Instruction militaire « La Tourquennoise », pour l'achat des blouses en treillis.

Le crédit de cette somme sera inscrit aux chapitres additionnels de l'exercice courant.

Adopté.

Nos lecteurs se rappellent que, dans sa séance du 17 mai, le Conseil avait renvoyé, sur la réclamation de notre ami Quivron, la question théâtrale à la prochaine séance.

M. Martin, rapporteur, donne lecture de son rapport, dans lequel il s'efforce, par des arguments qui ne tiennent pas debout, de démontrer la... nécessité d'accorder la direction à M. Alexandre.

Cette question théâtrale, qui, de prime abord, paraît insignifiante, est cependant d'une importance capitale.

Notre ami Quivron l'avait étudiée, et il donne lecture d'un rapport très documenté, démontrant l'inconscience avec laquelle on se jouait des intérêts de la Ville.

La troupe Alexandre offre de jouer une fois par semaine le dimanche ; M. Couvreur et Mme Deschamps offrent, pour environ la même subvention, deux représentations par semaine, ce qui fait une différence de moitié.

M. Martin nous parle des « efforts énergiques » de M. Alexandre pour implanter le goût du théâtre à Tourcoing.

Ce n'est pas, que nous sachions, M. Alexandre qui soit venu, à ses risques et périls, sans subvention, installer naguère un théâtre forain sur la place de l'Hôtel de Ville !

Se plaçant au point de vue artistique, Quivron démontre l'inanité des arguments de M. Martin, quand il veut établir la supériorité de la troupe Alexandre.

Une bonne preuve : c'est que dans une représentation que celui-ci a donnée, il avait mis en vedette sur les affiches, un ancien acteur du théâtre Deschamps, remercié comme non-valeur.

Après avoir prouvé que M. Alexandre n'a rien fait de plus qu'un autre et que sa troupe n'est pas supérieure à celle de ses concurrents, notre ami Quivron en arrive à l'intérêt du petit commerce.

En effet, M. Alexandre arriverait le dimanche à midi pour jouer le soir, et repartirait le lendemain matin avec la bonne galette des Tourquennois qu'il irait dépenser à Paris.

Les autres troupes, au contraire, demeureraient à Tourcoing, et dépenseraient dans cette ville l'argent qu'elles y gagneraient.

Une troupe sédentaire, dit Quivron, rapporterait bon an mal an, de 40 à 50,000 francs au petit commerce, et cette somme ne ferait pas mauvaise figure dans la poche de nos concitoyens surtout pendant la crise actuelle.

sez d'assautm.cYfiq ... ...

Le petit commerce de Tourcoing a déjà subi un assaut assez rude avec l'implantation dans cette ville du service des pompes funèbres pour que vous fassiez de nouveau appel à un Parisien pour diriger notre théâtre, alors qu'à nos portes vous avez des artistes, presque des enfants adoptifs de Tourcoing qui vous présente une requête de nature à satisfaire pleinement la population et à favoriser le petit commerce.

Je vous demande, Messieurs, dit Quivron, en finissant, de bien peser l'importance du vote que vous êtes appelés à émettre. Maintenir les conclusions du rapport de M. Martin, c'est commettre une action blâmable, c'est donner 14,000 francs de gaîté de cœur pour concurrencer le commerce local, c'est-à-dire les petits, ceux qui ont besoin de vivre et dont doit défendre les intérêts la municipalité républicaine démocratique dont M. Martin parle à la fin de son rapport !

Après la lecture de la réponse de Quiron, le prétentieux M. Martin, demande la parole et refait à nouveau les éloges de M. Alexandre.

Il est aidé dans sa besogne par son collègue M. Lefebvre, d'humeur plus que joviale, qui tient à se déclarer « solidaire de Mme Martin et de M. Couvreur » (Rires prolongés).

M. Martin reproche à notre ami Quivron la préférence qu'il témoigne à M. Couvreur, et parle de « mandat impératif » (?)

Quivron répond qu'il n'a pas de préférence, mais il est d'avis d'accorder la subvention à M. Couvreur, parce que la troupe de celui-ci habiterait Tourcoing.

Bref, après quelques explications de M. Dron, qui parle atusssi en faveur de la troupe parisienne, on procède à un vote qui maintient les conclusions du rapport de M. Martin. M. Alexandre continuera, comme depuis deux ans, à aller dépenser à Paris la bonne galette des braves Tourquennois.

Les intérêts des petits commerçants ont encore été bien défendus hier

Hospices, acquisition d'immeubles à « La Bourgogne » — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal avait chargé la Commission des Finances d'examiner le dossier de l'acquisition que la Commission administrative des Hospices a projeté de faire d'une exploitation agricole de 20 hectares et demi environ de terrain moyennant le prix de 200,000 francs, lequel prix qui, avec les frais, s'élèvera à 225,000 fr., sera payable à l'aide de fonds à provenir de l'aliénation de rentes de 3 % sur « Etat Français appartenant à l'Administration Hospitalière.

Cette exploitation située sur le territoire de Tourcoing, entre le nouveau cimetière et le « Risquons-Tout » comprends deux fermes.

D'après M. Dron, l'acquisition de cette exploitation serait une excellente affaire à un double point de vue : 1. Financier ; 2. Social et philantropique.

Le lait produit par les vaches laitières que pourrait comprendre les deux fermes, serait utilisé par l'hospice et l'hôpital.

Dans le rapport, il est aussi question de la possibilité de la création d'un asile de convalescence, peut-être aussi d'un sanatorium.

Ce serait certainement une belle œuvre au point de vue humanitaire, mais tous ces beaux projets sont-ils réalisables ?

L'avenir nous l'apprendra.

Le Conseil émet un avis favorable à la délibération de l'Administration des Hospices, décidant l'acquisition des immeubles de « la Bourgogne ».

Après cette affaire l'ordre du jour est épuisé.

Le citoyen Quivron appelle l'attention de l'Administration municipale sur la construction nes acqueducs. Il dit avoir constaté des fraudes, et espère que l'Administration municipale prendra des mesures pour éviter ces abus.

LES VŒUX

Notre ami Delphin Dumortier émet un vœu demandant la suppression des droits sur la margarine.

Le citoyen Rompteau demande la création d'un nouveau bureau d'octroi faisant face à la rue de la Potente et aux Trois-Pierres. Il insiste sur l'urgence de sa proposition qui faciliterait le développement du commerce et de la population de ce quartier.

Ce vœu, signé par un grand nombre d'habitants et déposé il y a déjà quelques mois, étant resté sans réponse.

La séance est enfin levée, il est plus d'une heure du matin.

LA GREVE DE CHEZ JOVENIAUX. — La grève des rattacheurs de cette filature paraît être terminée. En effet, hier matin, 8 ouvriers parmi ceux choisis par M. Jouveniaux, ont repris le travail. Une grande partie des autres seraient remplacés.

INONDATIONS. — Par suite de l'orage qui a éclaté hier après-midi, des inondations se sont produites dans les caves de plusieurs de nos concitoyens : chez M. Dufermont-Coupe, charcutier, rurue de Mouvaux, où les dégâts sont assez importants, car la plupart des marchandises qui se trouvaient dans la cave ont été avariées, et chez M. Speinent, marchand de laines, rue de Roubaix, où les dégâts sont moins importants.

DECOUVERTE D'UN NOYE. — Samedi matin, vers 6 heures un quart, un ouvrier se rendant à son travail, remarqua sur le bord du canal, entre le pont National et la passerelel, un gilet et une casquette.

Il courut prévenir le garde Engelaere, qui fit des recherches avec un crochet et ne tarda pas à ramener à la surface de l'eau, le cadavre d'un homme paraissant avoir de 25 à 30 ans.

On transporta le corps de cet homme à l'hôpital civil. On n'a trouvé sur lui aucun papier pouvant établir son identité.

Voici son signalement : grand, chatain, gros nez, yeux verts, figure ovale. Il était vêtu d'un pantalon de velours marron à fines côtes, d'une chemise à carreaux bleus, et chaussé de bottines à lacets.

Dans les poches de son veston, en lustrine noire, on a trouvé un mouchoir à carreaux bleus et roses.

Signe particulier : un durillon dans la paume de la main droite.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing, du 1er juin

Publications de mariages. Beck Jean, secrétaire de l'administration des forêts, à Beuvry et Hamoir Marie, sans profession, rue Belle-Vue, 11. — Debuigne Joseph, peintre, rue d'Armentières, 42 et Leclercq Marguerite, soigneuse, rue Racine, 11. — Delahay Elphege, répétiteur au lycée et Delaporte Eugénie, sans profession, rue de Tournai, 18 bis. — Delacour Rémy, maçon, rue de Nancy et Marteus Jeanne, rue des Fauvettes. — Delgalle Charles, veilleur, à Wattrelos, et Gaillez Eulalie, servante aux Trois-Pierres. — Fleurquin Jules, rattacheur, rue d'Ostende, 38 et Castelain Sidonie, rue Haute, 16. — Lambrecq Joseph, débourreur, rue du Beau-Laurier, 14 et Leclercq Germaine, cour des 3 Pierres, 148. — Planckaert Gustave, cour rouge, 278 et Braye Angèle, doubeuse, rue St-Pierre, 31. — Verplancke, rue de Gandel Morelle Sophie, rue Turgot, 68. — Vignoble Pierre, rue Auber et Marillis, rue Auber.

Naissances. — Truffaut Irma, rue Motte. — Gadenne Valentine, c. Sergent Bobillot. — Maroquin Marie, rue des Fials, 61. — Hardy Marie, rue de Roncq. — Leclercq amille, rue de Guisnes, 33. — Allegaert Clémence, rue du Cimbal. — Broux Charles, rue St-Jacques.

Décès. — Baudewyn eorges, 7 mois, rue Marceau, 9. — Delhoute Henri, 29 ans, charpentier, rue Claude Bernard, 151.

Autour de Roubaix-Tourcoing

MOUVAUX

PARTI OUVRIER. — Aujoud'hui dimanche, à quatre heures du soir, chez le citoyen Victor Legrand, rue de Marquette, 12, hameau du Pont, réunion des sections de Mouvaux, Bondues, Marcq en-Barœul.

Objet : Candidature au Conseil d'Arrondissemen.

LANNOY

PARTI OUVRIER FRANÇAIS. — Comité cantonal. — Les secrétaires des sections adhérentes au comité sont priées de réunir leurs adhérents dans les locaux respectifs le plus tôt possible, à l'effet de rechercher quel est le travail qui pourra être fait par les sections lors de l'élection au Conseil général.

WASQUEHAL

DUCASSE.— Al'occasion de la ducasse de Wasquehal, le maire accorde la permission de deux heures aujourd'hui dimanche, et demain lundi à tous les débitants de la commune.

Pour la même occasion, les bureaux de la mairie seront fermés lundi 3 courant.

Pour la ducasse du Noir-Bonnet, jeudi 6 courant le maire accorde également la permission de deux heures aux débitants de Wasquehal.

LE NORD

LILLE

LE DRAME DE FAMILLE

de Canteleu

Les deux derniers cadavres retrouvés. — Les obsèques des petits garçons.— Les « délicatesses » de « l'Echo » et de « la Dépêche ».

L'effroyable drame de famille qui a excité à Lille et dans la région une si douloureuse émotion apparaît maintenant, dans sa triste réalité.

Le récit navrant de la petite Marguerite Dhondt n'était, hélas ! que l'expression de la vérité, et son imagination terrifiée n'avait fait que transcrire exactement la scène dont elle-même avait failli être victime.

DECOUVERTE DE LA MERE ET DE LA PETITE VICTORIA

Depuis la découverte des deux premiers enfants Dhondt, les fouilles avaient été poursuivies méthodiquement, mais en vain, et on pensait que les deux derniers cadavres pouvaient être demeurés accrochés à un bateau.

Hier matin, vers cinq heures, après le passage de la première péniche au pont tournant de l'Hippodrome, le gardien, M. Lefèvre, apercevait dans le sillage, en amont, des jupons flottants.

Il appela aussitôt quelques bateliers, et avec leur aide, il harponnait les vêtements, et hissait sur le rivage un cadavre de femme : c'était celui de Mme Dhondt.

Les recherches continuèrent, et, à quelques mètres du pont on retrouvait, dans les mêmes conditions, le corps de la petite Victoria.

Les deux cadavres étaient déjà gonflés, presque méconnaissables.

On les transporta, après les constatations d'usage, au caveau d'attente du cimetière de Lambersart, comme ayant été retirés de l'eau sur le territoire de cette commune.

Les corps des petits garçons avaient dû être de bonne heure entraînés par le courant, ce qui explique leur découverte à quelque distance du pont.

Le drame se serait donc exactement passé à l'endroit où la mère et la fille étaient restées ensevelies.

Le fait qu'a complété Marguerite, dont on s'explique naturellement les premières indécisions, ne permet plus d'en douter

Mme Dhondt, comme l'avait déclaré la petite, était bien descendue dans le canal par l'escalier, avec les deux garçons dans les bras, mais elle n'avait pas précipité Victoria d'abord.

La pauvre petite tenait sa mère par son tablier, et l'avait suivie, sans songer qu'elle allait à la mort.

LES OBSEQUES

Ainsi que nous l'avons annoncé, les obsèques des petits Evariste et Albert, ont eut lieu hier matin, à 10 heures, presque au moment où l'on retrouvait leur mère et leur sœur.

Un corbillard de la maison Lenfant est venu à la Morgue prendre les deux cercueils, pour, de là, se rendre directement au cimetière de l'Est.

M. Evariste Dhondt, sa fille ainée, Marguerite, et la sœur de Mme Dhondt, conduisaient le deuil.

Un certain nombre de parents et amis de la famille les accompagnaient.

Le long du quai, une foule émue et sympathique, d'au moins 300 personnes, assistait au départ de la Morgue, et bien des larmes brillèrent aux paupières des ménagères, quand les deux petits cercueils, recouverts d'un linceul blanc orné de rubans bleus, furent déposés dans la voiture funèbre.

Les funérailles de la mère et de la cadette auront lieu lundi matin, à onze heures, à Lille.

Les corps seront à cet effet, transportés du cimetière de Lambersart à la Morgue, aujourd'hui.

Les funérailles, purement civiles, comme celles d'hier, seront également faites aux frais de la Ville.

Une concession perpétuelle a été accordée, pour les quatre infortunées victimes, au cimetière de l'Est.

LA BONNE FOI DE « L'ECHO » ET DE « LA DEPECHE »

Il serait particulièrement inconvenant d'ouvrir, à propos d'événements aussi poignants que ceux qui viennent de se passer, une polémique quelconque.

Cependant, le respect de la vérité, la sincérité des informations que nous devons à nos lecteurs, nous obligent à relever, non seulement les erreurs d'appréciation, mais celles de fait, qu'ont commises, et qu'il est difficile de croire involontaires, certains journaux.

Gravement, avec des détails précis, l'*Echo d'abord*, et *Nouvelliste-Dépêche* ensuite, racontent les obsèques RELIGIEUSES des enfants Dhondt.

Or, elles ont été purement CIVILES, aucune cérémonie rituelle n'a enlevé à ces funérailles leur caractère d'émouvante simplicité.

Ces messieurs ont toutes les délicatesses.

L'ORAGE

Un violent orage, suite de la température exceptionnellement chaude de ces jours derniers, s'est déchaîné hier à Lille.

Dès 3 heures, le ciel s'était obscurci, et la pluie commençait à tomber, par intermittences, en larges gouttes.

Quelques minutes après l'orage éclatait : c'était une véritable cataracte.

Des ondées torrentielles transformèrent bientôt les rues en marécages, et pendant plus de deux heures, ce fut un déluge.

Enfin, vers 6 heures, les écluses célestes se fermaient à demi.

Il était temps. On eût été obligé, pour un peu, de s'armer d'échasses, sinon de canots, pour traverser certaines voies.

Place de la République, à un moment donné, il y avait plus de 30 centimètres d'eau sur la chaussée.

Les commissionnaires publics et les agents de police, qui stationnent à la Préfecture, furent obligés de retrousser leurs « chausses », devenus provisoirement *agents plongeurs*.

Dans plusieurs quartiers, rue Neuve et rue des Postes, des caves ont été inondées.

Un boulanger de cette dernière rue, M. Degroote, qui occupe le numéro 138, a eu son magasin à farines, situé au sous-sol, envahi par les eaux ; et plusieurs sacs ont été détériorés.

Rue Gambetta, on dut pomper plus d'une heure, dans certaines caves, pour arrêter le déluge.

Aux *Bains Lillois*, boulevard de la Liberté, une partie du matériel a été inondé également, mais sans qu'il y ait eu de dégâts. Les services de baignoires et d'hydrothérapie arrêtésde ce fait ont repris ce matin leur fonctionnement normal.

UN SINISTRE SOCIAL

Une importante usine de Lille, la teinturerie-apprêt Descat et Cie, rue de Béthune, 46, va fermer ses portes, le 1er juillet prochain.

De ce fait, près de 500 ouvriers vont se trouver sur le pavé.

L'usine va être transformée en maisons de rapport, qui fourniront à leur propriétaire, vu leur situation au centre de la ville, un beau revenu.

Le matériel a été racheté par le syndicat des teinturiers, dont le siège est à Roubaix, dans le but probablement de créer dans cette ville un nouvel établissement.

Mais tout le personnel actuellement employé y trouvera-t-il du travail et du pain ?

Et ces exodes des familles ouvrières, vers l'inconnu, et peut-être la misère, ne sont-ils pas particulièrement douloureux ?

La société capitaliste est faite de ces maux et de ces tristesses.

A côté du drame de Canteleu, ce sinistre social est d'un parallèle saisissant !

LA CORDE. — Un surveillant de fabrique, M. Pierre Hille, 52 ans, a été trouvé pendu hier dans la soirée, dans la chambre qu'il occupait rue de Juliers, 98.

On ignore les causes de ce suicide.

M. Jérôme, commissaire de police du 6e arrondissement, a fait les constatations d'usage.

PAUVRE VIEILLE. — Jeudi, vers cinq heures et demie du soir, une pensionnaire de l'Hospice général, Sophie Boquillon, passait quai de la Basse-Deûle, au moment où arrivait une voiture, conduite par M. Carette, cultivateur à Wattignies.

Ce dernier avait crié pour la faire se détourner, mais en raison d'une surdité naturelle à son âge, Sophie n'avait rien entendu, et heurtée par le véhicule, elle fut renversée sur la chaussée.

On la releva aussitôt. Elle n'avait que des égratignures sans gravité à la figure et put être reconduite à l'Hospice.

Par suite sans doute d'une commotion cérébrale, causée par la frayeur qu'elle avait éprouvée, la pauvre femme est morte dans la nuit.

NOS COMPATRIOTES. — Nous enregistrons avec plaisir le succès de deux artistes lillois : M. Paul Crombez, élève de M. Edg. Boutry, professeur de sculpture, a été reçu dans les premiers à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris, classe de M. Barrias.

M. Déchin, ancien élève de M. Maugendre, vient de remporter la première troisième médaille au concours de composition décorative, à la même école.

Toutes nos félicitations.

DESHABILLEZ-VOUS. — M. Foucart, commissaire du 3e arrondissement, a arrêté hier le jeune Auguste Bennel, 15 ans, demeurant rue des Etaques, sous l'inculpation de vol.

Le précoce filou avait enlevé à M. Bouteman, garçon de magasin, employé à la maison Doutrelon, place de la Gare, demeurant rue de Lille, 80, à La Madeleine, son pardessus, d'une valeur de 15 francs, dont il s'était débarrassé pour travailler.

TAMPONNEMENT. — Vers midi, un messager au service de M. Neuviart, de Saint-Amand, le nommé Jules Tacq, 54 ans, passait hier rue des Suaires.

A mi-chemin, la rue étant barrée, il dut faire volte-face.

Dans cette manœuvre difficile, en raison de l'étroitesse de la voie, le derrière du camion vint donner dans la façade de la maison de coutellerie Thiebaut, au numéro 15.

Le heurt fut si violent que les vitres volèrent en éclats, et que la devanture fut fortement défoncée.

Les dégâts, assez importants, s'élèvent à 100 fr. environ.

LE NUMERO GAGNANT. — Un afficheur, Antoine Masson, demeurant à Roubaix, 44, rue du Luxembourg, et sa nièce Clotilde, 18 ans, se sont vus dresser procès-verbal, hier, pour infraction à la loi sur les loteries.

MAUVAIS AMALGAME. — Un jeune magasinier de la maison Peugeot, Lucien Ravaux, 15 ans, demeurant rue d'Oran, 19, a été surpris par les agents du 8e arrondissement au moment où il cherchait à vendre plusieurs lingots d'étain qu'il avait dérobés au magasin.

Il a été arrêté pour ce fait.

LES CHALEURS. — Il a été saisi, à la Halle d'Inspection, hier, 50 kilos de saumon, 33 kilos de fraises, 10 kilos de maqueereaux, dont l'ingestion eût été plutôt compromettante pour les estomacs délicats.

COMMISSION DEPARTEMENTALE.— La Commission départementale se réunira le mercredi 5 courant, à deux heures et demie de l'après-midi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Election au Conseil d'Arrondissement

du 2 juin 1901

CANTON DE DOUAI-OUEST

On nous communique la profession de foi suivante, que nous insérons à titre de document :

Citoyens,

Les Comités républicains, démocratiques et socialistes, dont les idées correspondent aux partis politiques formant aujourd'hui au Parlement la majorité gouvernementale, réunis en un Congrès général, m'ont désigné pour être leur candidat à l'élection cantonale du 2 juin. Je me présente, sous ces auspices, à vos libres suffrages, avec l'espoir que vous ratifierez le choix des militants de tous les partis de gauche et d'extrême gauche.

Je lutterai de toutes mes forces contre l'esprit réactionnaire et clérical qui s'oppose, par tous les moyens, à l'évolution rationnelle des idées dans le domaine politique, économique et social.

Vous trouverez toujours en moi un défenseur énergique des intérêts du canton, en même temps qu'un serviteur dévoué de la vraie République, celle des humbles et des travailleurs.

Vive la République démocratique et sociale !

N. DELPLANQUE.

DOUAI

BLESSE A LA TETE. — Avant-hier, vers six heures et demie du soir, M. Héroguet Georges, en débridant un cheval, en face de chez M. Hollande, bourrelier, rue de Paris, a été projeté contre un réverbère, par une ruade de l'animal récalcitrant, qui cherchait à s'enfuir.

Le blessé, dont l'état n'est pas grave, a pu retourner à pied à son domicile.

DEUX CYCLISTES QUI SE RENCONTRENT. — MM. Duhem fils, demeurant place Carnot, et Bomporté Henri, demeurant rue Durutte, se sont rencontrés, place du Barlet, vers huit heures et demie du soir.

Le jeune Duheu, qui a fait une chute par suite du choc, s'est légèrement blessé à la tête.

Une enquête est ouverte.

AUX ECOLES ACADEMIQUES. — M. Sirot vient d'être nommé, par arrêté municipal, professeur aux Ecoles académiques.

DANS L'INTERÊT DE VOTRE SANTE

Ne prenez jamais d'autre **apéritif** que l'excellent

BANYULS-TRILLES

au Vin vieux de **BANYULS** et au **QUINQUINA**, et faites-en un usage quotidien et régulier.

Il est, d'ailleurs, chaleureusement recommandé par les célébrités médicales.

Dans tous les cafés, les bons Estaminets

et chez les Entrepositaires

Exigez l'étiquette sur la bouteille

Jeanne d'Arc et le Congo

Jeanne d'Arc expulsa de France les Anglais ;
L'exquis *Congo* Vaissier, savon que l'on préfère,
A chassé de chez nous tous ces *soaps* mauvais
Que, pour notre malheur, nous vendait l'Angleterre.

Un patriote, au savonnier parisien.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 1er juin 1901

LA TENTATIVE DE MEURTRE D'HEM

Un mari qui assomme sa femme à coups de marteau. — La plaidoirie et le jugement.

Ainsi qu'il avait été annoncé, il y a quinze jours, cette sanglante affaire de coups est revenue devant le tribunal samedi pour plaidoirie et jugement.

Il s'agit de ce terrible drame de ménage, produit par la jalousie d'un homme envers sa femme, jalousie qu'on sait aujourd'hui n'avoir pas manqué de motifs, et qui s'est déroulé à Hem, à la fin de mars dernier.

René Alvoet, âgé de 28 ans, soupçonnait son épouse, née Augusta Beast, même âge, d'entretenir des relations coupables avec un sieur Alphonse H.... A la suite d'une scène violente entre les deux conjoints, il avait été résolu, d'un commun accord, d'aller demander une nouvelle affirmation ou une rétractation à la mauvaise langue qui avait inconsidérément mis le bruit en circulation.

En route, Alvoet, très surexcité, essaya d'avoir de plus amples explications, ou au moins l'aveu d'un tardif repentir. La femme lui répondit en ricanant, et ajouta même qu'elle recommencerait...

Alors, aveuglé par la colère, l'homme saisit un marteau sans manche qu'il avait dans sa poche, et il se mit à frapper comme un fou, à quarante reprises différentes !

Puis, il se jeta dans le canal voisin, d'où il ne tarda pas à sortir, l'instinct de la conservation autant que la fraîcheur de l'eau l'ayant un peu calmé. Tels sont les faits.

A l'audience correctionnelle du 17 mai, le tribunal eut à connaître de cette malheureuse affaire. La femme Alvoet, la tête tout enveloppée de linges, fut entendue, elle nie s'être jamais oubliée jusqu'à se donner à un autre, et plusieurs témoignages vinrent corroborer ses protestations d'honnêteté conjugale.

Il n'en va plus de même aujourd'hui. Avant de donner la parole à Me Valenducq, défenseur de Rémi Alvoet, le tribunal rappelle à la barre la jeune femme du prévenu. Augusta Beast déclare qu'elle a pardonné à son mari, et qu'elle ne demande qu'à reprendre la vie commune.

Puis, sur les instances de M. le juge Bouillon, qui préside dans l'affaire, elle avoue que les reproches de son mari n'étaient pas infondés et qu'elle a eu le tort d'être infidèle en entretenant des relations coupables avec Alphonse H...

La tournure des débats devient tout autre, à la suite de cet aveu, et Me Valenducq, prenant la parole, se trouve plus à l'aise pour solliciter l'indulgence du tribunal, qui ne peut pas accorder le sursis de la loi Bérenger, Rémi Alvoet ayant déjà été condamné à trois jours de prison avec sursis, mais qui, en n'infligeant qu'une peine relativement minime que couvrirait la longue détention préventive du prévenu, permettrait aux époux Alvoet de regagner ensem